

l'impôt sur les tissus produirait 66 millions au moins et est accepté en principe par tout le monde.

L'orateur expose que la perception de l'impôt sur les tissus sera facile et ne gênera pas le commerce extérieur ni l'observation des traités internationaux.

M. POUYER-QUERTIER combat l'amendement de M. Clapier, et déclare que l'impôt sur les tissus n'est que le succédané de l'impôt sur les matières premières.

L'orateur dit que cet impôt serait injuste et d'une application impossible.

Il conclut en faisant remarquer que le tissu ne peut être soumis à l'impôt, mais que le textile pourra être imposé ultérieurement.

M. le ministre du commerce se prononce dans le même sens que M. Pouyer-Quertier.

M. CLAPIER maintient son amendement.

M. BENOIST-D'ASY déclare l'impôt impraticable.

M. DE SOUBEYRAN demande que la commission du budget de 1875 ne soit pas nommée demain dans les bureaux.

La motion de M. de Soubeyran est rejetée.

L'amendement de M. Clapier est rejeté par 462 voix contre 145.

La séance est levée à 6 h.

M. le duc de Broglie, entendu hier par la commission des lois constitutionnelles, a appelé l'attention sur la coïncidence des débats sur l'électorat universel et celle de l'électorat politique, observant qu'il fallait aller au plus pressé, c'est-à-dire régler d'abord les principes sur lesquels devront avoir lieu les élections municipales et départementales, dont la date est fixée en mars pour les premières et en avril pour les secondes. Le ministre a ensuite exprimé le désir que le dépôt du projet ait lieu à la fin de février ajoutant que les travaux de la commission étaient trop avancés pour que le gouvernement déposât un projet de loi électorale; mais le projet discuté au conseil d'Etat, et tous les documents nécessaires seront communiqués à la commission.

Le maréchal Canrobert vient d'écrire au *Journal de Bordeaux* pour décliner la candidature aux prochaines élections de la Girone de que devaient, au dire de cette feuille, lui offrir les populations agricoles de ce département.

On lit dans la *Patrie*: M. Humbelle, nommé maire de Versailles en remplacement de M. Rameau, ainsi que les deux adjoints, ont refusé ce matin le poste qui leur était offert. Le conseil municipal de Versailles s'est réuni hier officieusement; la séance a été des plus agitées; c'est à la suite de cette réunion que les démissions ont été envoyées. Dans la matinée d'aujourd'hui, M. le préfet de Versailles a eu une entrevue avec M. le maréchal de Mac-Mahon. Plusieurs noms ont été mis en avant pour faire partie d'une commission municipale.

D'après la *Patrie*, la session que le conseil municipal actuel de Paris doit tenir à compter du 10 février, sera la dernière. L'incident récemment provoqué par la proposition de M. Mévior aurait décidé le gouvernement à rétablir la commission municipale. Une proposition dans ce sens serait faite très-prochainement.

La liste préfectorale pour le renouvellement de la municipalité de Marseille a été définitivement dressée et soumise à l'examen du ministre de l'intérieur. Le nouveau maire serait un armateur, ancien président du tribunal de commerce. Les neuf adjoints seraient pris également hors du conseil municipal actuel.

ÉTRANGER

ITALIE. — Rome, 28 janvier (correspondance particulière du *Journal de Roubaix*). — Le ministre Visconti-Venosta, digne acolyte du pape cuirassier, a prêté de la publication de la bulle de Cologne, pour adresser aux cabinets étrangers une note sur le futur conclave. Le ministre italien y promet beaucoup plus qu'il ne peut tenir.

— Vous voulez que je chasse Fritz ? demanda machinalement le banquier. — Moi ! grand Dieu ! je ne veux rien... Vous vous prenez toujours au sens de mes paroles. Elles avertissent quelquefois, elles ne s'imposent jamais.

Fritz entra. Les deux hommes se serrèrent la main sans ajouter un mot. Peut-être le comte Otto dormait-il. A coup sûr, les yeux du banquier ne se fermèrent pas.

Son associé non plus ne dormait pas cette nuit-là. Les affaires du baron de Stoneim, si limpides et si brillantes jusqu'alors, s'embrouillaient et déclinaient chaque jour.

Une malchance inexorable semblait s'attacher à ses opérations. Il suffisait qu'il tentât une spéculation quelconque pour qu'elle s'effondrât dans ses mains; heureux encore quand elle ne tournait pas en perte radicale.

La crise financière de Russie avait eu un contre-coup terrible à Vienne. Beaucoup de maisons secondaires avaient disparu dans la tourmente. Celle du baron tenait bon, mais au prix des plus sérieux sacrifices.

La maison de Moscou, que Charles de Létory avait reçu la délicate mission de surveiller, résistait encore tant bien que mal. La présence du neveu de M. de Stoneim avait produit le meilleur effet, rassuré les uns, fait réfléchir les autres, et maintenu les affaires dans une moyenne relativement satisfaisante.

La correspondance active et incessante de Vienne et de Moscou continuait.

A l'en croire, les haïnettes italiennes garantiront au Sacré-Collège sa pleine liberté d'action pendant la vacance du Saint-Siège et aux réunions du conclave une tutelle efficace contre toute pression étrangère. D'après la note, le gouvernement italien serait même d'avis que le conclave se tînt à Rome, afin que l'élection du nouveau pontife pût s'accomplir selon les usages consacrés par la tradition. Cet excès de zèle donne assez à entendre que les gobelets de Pie IX voudraient, comme jadis Napoléon I^{er} à Valence, plomber le cercueil du dernier pape, d'après le mot d'ordre envoyé de Berlin. Au surplus, comment croire sur parole ce Visconti-Venosta qui, le 26 août 1870, déclarait à Florence, en pleine Chambre, que « la prise de Rome par les armes constituerait un attentat contre le droit des gens et un acte de félonie envers la France, » et qui, dans la quinzaine, faisait envahir les États de l'Église et prendre Rome à coups de canon ?

Sur les instances du chancelier-protecteur, nos quinquagénaires vont entreprendre une campagne contre les légations étrangères accréditées près le Vatican, afin de les faire remplacer par des représentants purement officieuses et gérées par des ecclésiastiques. Le signal a été donné par la trop fameuse *Gazette de Cologne*. Les journaux italiennissimes ont réédité servilement la nouvelle, et pour tout commentaire ils ont ajouté de leur ton le plus finime qu'elle est prématurée.

La falsification de la Bulle, la note de Visconti, la réforme des ambassades : tout cela converge vers un seul et même but, l'oppression, et s'il était possible l'aécautisme de l'Église de Jésus-Christ. Au fond, qu'avons-nous à craindre ? La nef illustre de Pierre n'est pas faite pour sombrer. « Nous pouvons attendre, comme le disait hier Pie IX à un de ses visiteurs, que le divin Pilote se lève et que, de sa voix toute-puissante, il commande aux vents et à la mer. » V.

ROUBAIX — TOURCOING ET LE NORD DE LA FRANCE

Par décret paru au *Journal officiel* M. de Brou Le Guesy, préfet du Nord et conseiller d'Etat, est nommé conseiller d'Etat honoraire. Il est remplacé par M. Léon Renauld, préfet de police, comme conseiller d'Etat en service extraordinaire.

Le bruit s'est répandu en ville depuis quelques jours que l'auteur du vol de 22,000 francs si audacieusement accompli au *Café de Belle-Vue*, un jour du marché à Lille, au préjudice d'un jeune homme de Tourcoing, venait d'être arrêté.

Le fait, malheureusement, ne semble pas exact. Il y a bien eu, il y a quelques jours, l'arrestation de M. L..., de Tourcoing, que certaines circonstances malheureuses avaient fait soupçonner de ce vol. Mais son innocence a pas tardé à être reconnue et M. L... est aujourd'hui relaxé.

On ne pourrait que se féliciter de la température actuelle, qui est si douce et si favorable aux céréales, si l'on ne savait par expérience que le développement prématuré des plantes ne tourne pas toujours à leur profit.

Quoi qu'il en soit, les blés sont actuellement fort beaux; leur croissance est avancée; la paille est forte et bien garnie. Les limaces, dont on fédoutait avec raison les ravages, n'ont causé que peu de mal, et elles sont maintenant à peu près disparues.

Les seigles vont également bien, leur végétation est peut-être même trop active.

Les cultivateurs prétendent que, tous les trois ans, l'apparition des hannetons est plus considérable. Or, depuis deux ans qu'ils se sont peu montrés, il est

des personnes dans une crainte salutaire et les intérêts communs dans la situation la moins mauvaise possible en une telle occurrence.

Aussi le jeune homme ne pouvait-il songer à quitter Moscou. Les mois avaient passé depuis son installation provisoire dans la grande et triste ville qui menaçait de devenir sa demeure pour un temps indéfini.

Tout le travail dont il avait assumé la responsabilité, dont le dévouement qu'il déployait pour les intérêts de son oncle ne suffisait pas à combler le vide de son existence dans ce milieu peu sympathique.

Il étudiait le russe avec ardeur, écrivait beaucoup, pénétrait de plus en plus dans l'aride science des affaires, et s'étouffait, après avoir brisé son intelligence à ce labeur quotidien, de se retrouver encore si plein de jeunesse, d'espoir et d'avenir.

Il avait quitté Stoneim le cœur froissé, ne voulant plus s'attacher qu'au devoir austère, sans mélange de rêves décevants. Et voilà que, malgré lui, quelques mois écoulés, l'illusion ressuscitée le bergait de nouveau, l'espérance revenue chantait un doux cantique dans son cœur.

D'où venait ce prodige ? d'un mot, d'un seul mot écrit d'une petite écriture fine et charmante, au bas d'une longue lettre d'affaires.

présumable que le printemps 1874 reverra leurs bataillons dévastateurs, surtout après un hiver sans gelées.

Déjà dans nos environs, en hêchant à fleur de terre, on les rencontre en quantité. Ça est là, des larves, tout récemment transformées, mettent à profit les journées printanières et sortent de leur retraite terrestre.

Par décret du 3 février, est nommé juge de paix du canton de Marchiennes, M. Broy (Edouard-Louis), docteur en droit, en remplacement de M. Havez, démissionnaire.

C'est un jeune employé de la succursale du *Crédit du Nord*, rue du Pays, qui a gagé la prime de 20,000 fr. au dernier tirage des obligations des eaux de la Lys.

La *Grande-Fanfare* de Roubaix nous prie d'annoncer qu'elle donnera une soirée musical bachique dans le grand salon de l'hôtel des pompiers, le lundi 9 février 1874, à 7 heures 1/2, avec le concours de plusieurs artistes.

MARCHÉ AUX GRAINS DE LILLE DU 4 FÉVRIER 1874.

Blés blancs : hectolitres amenés, 818; hectolitres vendus, 812.

Blés macaux : hectolitres amenés, 227; hectolitres vendus, 127.

Prix des blés blancs, de 28 fr. à 33 25 l'hectol.

Prix des blés macaux de 26 à 29 l'hectolitre.

Vente très active, hausse moyenne de 50 à 75 c. à l'hectolitre.

Remis en magasin, hectol. de blés blancs et de macaux.

A propos de ce que nous avons dit hier des témoins dans l'affaire du *Bois-de-Boulogne*, lesquels auraient été rappelés ces jours-ci par la justice, le *Propagateur* donne la version suivante :

« Il y a environ un mois, la demoiselle S..., de Lille, fut attaquée en plein jour et renversée à quelque distance du passage à niveau du faubourg de la Madeleine, par un individu qui prit la fuite à l'aspect d'un cantonnier.

Cette jeune fille rencontra quelque temps après ce même individu, le reconnut et le fit arrêter. Il est encore, assure-t-on, en prison. Or, comme cette attaque ressemble beaucoup à celles du jardin de la Citadelle, et que la justice est toujours vigilante, elle veut savoir, nous affirme-t-on, si cet individu n'aurait pas été en relation avec les condamnés du jardin de la Citadelle. »

Hier soir, vers dix heures, un commencement d'incendie s'est déclaré dans une maison non habitée de la rue Neuve. Comme chacun était à se demander quelles pouvaient en être la cause, un passant monta jusqu'au deuxième étage et trouva un réchaud dans lequel brûlait encore quelques tisons qui avaient communiqué le feu à des boiseries et au plancher. Ce réchaud avait été allumé par un ouvrier peintre qui avait travaillé pendant la journée dans cette maison.

On a éteint le feu en quelques minutes.

Hier, deux individus ont été arrêtés par un sergent de ville, au moment où ils venaient de maîtriser la femme du concierge d'une fabrique de la rue de la Fosse-aux-Chênes.

Monsieur le Rédacteur, Depuis quelque temps, il nous arrive des marchandises qui s'introduisent chez vous, comme s'il s'agissait de vous faire visite; ils sont en toilette, vous leur faites l'honneur de votre salon ou de votre cabinet, où ils s'installent sans façon. Après forces compliments, ils finissent par vous offrir de la toile... Ces marchandises sont étrangères, Allemands d'ordinaire. Mais, quels qu'ils soient, je demande s'il n'est pas possible de les empêcher de venir ainsi pour prendre votre temps, explorer votre maison, et parfois inquiéter nos ménagères.

Notre administration a pris, récemment quelques arrêtés parfaitement justifiés; mais, si elle le peut, elle ferait sagement d'interdire à tout marchand étranger de pénétrer dans les maisons bourgeoises pour offrir sa marchandise. Qu'il s'explique à la porte; on verra alors s'il y a lieu de l'introduire chez soi. Il me semble même que les marchands de cordes, de paillassons, les étameurs ou savetiers ambulants et autres pourraient se dispenser de sonner aux portes, et crier par les rues leur marchandise ou leurs offres de service. Quelques-uns le font, et, pour ma part, je les choisis de préférence.

Veillez agréer, etc.

UN ABBONNÉ.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 3 FÉVRIER. — Angèle Bailleux, rue des Longues-Haies. — Marie Willem, rue de Ma Campagne. — Pierre Ghesquier, rue des Filatures. — Adèle Gabry, rue Pélat prolongée. — Marguerite Boutry, Grande-Rue. — Jules Castelain, rue de la Basse-Masure. — Coralie Demuylder, rue de la Fosse-aux-Chênes. — Stéphanie Vandevienne, rue de l'Époule. — Victor Diez, rue Decresse. — Isabelle Daniem, rue de la Galle. — Angèle De Baunoy, rue Bertand. — Louise Baudouin, rue Bertand.

Laurent. — Sophie Saive, rue de Ma Campagne. — Adèle Van Mol, rue du Ruchon. — Alfred Leblanc, rue Philippe-le-Bon. — Achille Termote, rue de la Basse-Masure. — D^{nos} DE NAISSANCES DU 4 FÉVRIER. — Maria Lorthois, rue du Beau Chêne. — Jules Billiet, au Jean-Ghislain. — Alfred Loncke, rue du Fontaine. — Ida Deblecker, aux 7 Ponts. — Sidonie Grosman, rue des Longues-Haies. — Albert Lemoine, rue de l'Époule. — Anna De Graaf, rue de Tourcoing. — Oscar Aelvoet, au Pile. — Julie Decok, à la Potennerie. — Charles Dewitte, rue des Longues Haies. — Théophile Lecloux, rue de l'Épérance. — Palmyre Dekuyck, rue des Longues Haies. — Louis Billiet, rue du Luxembourg. — Angèle Henno, au Pile. — Léon Delange, rue de la Potennerie. — Albert Demeyer, rue des Champs.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 3 FÉVRIER. — Clémentine Willem, 11 mois, rue Vaucanson. — Alexandre Desreux, 38 ans, fleur, rue des Champs. — Jules Vaude Beulque, 6 mois, rue de Mouveaux. — Henri Lepers, 48 ans, journalier, rue de Lille. — Marguerite Masson, 6 jours, rue de l'Alouette. — Anne Coppéjaux, 3 mois, rue Bernard.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 4 FÉVRIER. — Adèle Gabry, 1 jour, rue Pellart-Prolongée. — Joseph Lerou, 2 ans, rue de la Barbed'Or. — Achille Grulois, 3 ans, Grande-Rue. — Moulin, présenté sans vie, rue Pierre-de-Roubaix. — Cyrille Beys, 17 ans, tisserand, au Pile. — Lucien Tettelin, 1 mois, rue de Watrelos. — Alphonse Lapailla, 54 ans, cabaretier, rue Daubenton.

Nous extrayons le passage suivant du compte-rendu de la dernière séance de la société industrielle d'Amiens :

Comité de Chimie. — Section d'Agriculture.

Si les machines agricoles sont d'un puissant secours pour le cultivateur, le cheval n'est certainement pas un auxiliaire moins précieux pour lui. Aussi, l'étude de l'hygiène du cheval est-elle une de celles qui s'imposent le plus impérieusement à son esprit. L'auteur du mémoire a traité cette question, mais il ne l'envisage qu'au point de vue de l'alimentation du cheval.

Il fait, dit M. le Secrétaire-Adjoint, très sagement ressortir combien il importe, de soumettre le cheval à un régime d'autant plus réparateur qu'on exige davantage de lui. Si, au cheval sauvage, exempt de toute fatigue artificielle, suffit exclusivement l'herbe des pampas de l'Amérique ou des steppes orientales qu'il foule d'un pied vierge de toute ferrure, il faut au fidèle associé de notre civilisation tous les soins conservateurs et une nourriture aussi perfectionnée que possible.

Cette nourriture doit suffire aux efforts multiples que l'industrie des transports, la guerre, le luxe, imposent à ce moteur vivant qu'aucune machine ne remplacera jamais et sans lequel les engins les plus perfectionnés seraient sautant mis à néant.

Un grand principe de la mécanique moderne dit que tout travail, en se produisant, absorbe une certaine quantité de chaleur.

Or, le combustible qui produit ici cette chaleur, c'est la nourriture donnée au cheval. Plus vous voulez produire de travail, plus vous absorbez de chaleur, et par conséquent plus vous devez donner de nourriture.

La physiologie montre la délicatesse de l'appareil digestif du cheval. Cet animal est soumis au régime ordinairement trop uniforme des grains et fourrages tels qu'on les récolte, quels que soient son âge et l'état de l'appareil dentaire.

L'observation prouve qu'une préparation artificielle préalable des grains et fourrages facilite singulièrement la nutrition.

Le foin haché, l'avoine aplatie de manière à rompre l'écorce du grain sans déperdition de farine, et surtout purifié des particules terreuses, des petites pierres et graines étrangères qui existent même dans les meilleures qualités, voilà une ration nouvelle complètement assimilable à poids égal, d'une salivation facilitée, au point qu'aucun grain n'échapperait désormais à la digestion, tant des jeunes poulains que des vieux chevaux.

Tel est le problème résolu et aussi l'économie réalisée par le travail de machines incessamment perfectionnées.

Les résultats dus à l'intelligente initiative de M. Dobbelle, sur un grand nombre de chevaux de tous genres et de tout travail, durant plusieurs années, sont préemptoires.

Son appareil broyeur de grains est un chef-d'œuvre de simplicité. L'avoine traverse deux cylindres formés de toiles métalliques percées de trous de différentes grosseurs; les grains plus petites que l'avoine tombent d'abord, puis la bonne avoine de grosseur moyenne et enfin l'avoine la plus grosse. Ces avoines ainsi séparées se rendent séparément aux aplatisseurs qui n'opèrent alors que sur des grains uniformes, ce qui permet de les régler de façon à avoir, pour la masse, le même degré de perfectionnement dans le travail d'aplatissement.

Puis toutes les avoines aplaties, mélangées, sont soumises à l'action d'un aspirateur américain qui les projette violemment dans l'espace et les débarrasse de la poussière.

Vétérinaires, éleveurs, officiers de cavalerie, sont unanimes à proclamer l'excellence du régime de l'avoine aplatie. À tous égards et principalement comme préservateur de toutes affections gastriques si souvent mortelles chez le cheval, cette nourriture est excellente.

La question de l'alimentation du cheval est, on le voit, de la plus haute importance, et M. Maugot, médecin vétérinaire à Amiens, l'a traitée d'une façon très remarquable.

La Société lui décerne une médaille d'or pour son intéressant mémoire.

Nous croyons être utile aux intéressés en ajoutant que M. Irénée Fourré, correspondant du chemin de fer du Nord à Tourcoing, rue de Valenciennes, n'a le dépôt exclusif de cette machine dite *moine* à Roubaix et à Tourcoing; il se tient à la dis-

position des personnes qui voudront bien lui accorder leur confiance, pour leur démontrer son système économique.

COUR D'ASSISES DU NORD.

Présidence de M. Daunoy, conseiller. Ministère public : M. Carpentier, avocat-général.

Audience du 3 février.

Laus en écriture privée. — Le 12 août 1873, à Lille, Elvire-Elise Haenen, âgée de 22 ans, femme Peul, prenait le nom de Derives, et, se disant couturière, se présentait chez la dame Weyl, marchande de soieries, et lui en acheta pour une valeur de 96 fr.

Elvire Haenen se mit à causer avec la femme Weyl; elle lui raconta qu'elle était en rapport avec Mme Gérardy, dame de comptoir à l'Hôtel de Gand, à qui, prétendait-elle, elle fournissait pour 100 fr. au moins de travail par mois; elle ajouta que celle-ci n'ayant pu la payer en argent, lui avait remis un billet de 99 fr.; ce billet était ainsi conçu :

« Lille le 2 août 1873. Bon pour francs 99 — Au 1^{er} septembre prochain, je paierai à Madame Derives, couturière en robes, ou à son ordre, la somme de 99 francs pour solde de compte. (Signé) Femme Gérardy, Hôtel de Gand. »

La dame Weyl, qui connaissait la femme Gérardy, eut confiance aux dires d'Elvire Haenen et accepta en paiement le billet. A l'échéance, Mme Gérardy dénia la signature; arrêtée, la femme Haenen, qui vivait séparée de son mari et menait une assez mauvaise conduite, reconnut formellement avoir fabriqué le billet argué de faux et y avoir apposé la fausse signature Gérardy.

Déclarée coupable avec circonstances atténuantes, Elvire Haenen, femme Peul, est condamnée à un an d'emprisonnement.

Défenseur, M^{re} Barbédienne.

Vol qualifié. — Le 3 novembre dernier, un agent de police de Maubeuge arrêtait, dans un café de cette ville, le sieur Roete, déserteur belge, qui venait de commettre à Binche, en Belgique, un vol d'effets d'habillement et de numéraire au préjudice du sieur Vanbeustel.

Une perquisition opérée au domicile qu'il occupait avec sa concubine, la fille Vandenhoute, fit découvrir les objets volés. On y trouva aussi un paquet d'effets dérobés chez des voisins, les frères Wattiaux, dans la matinée même du 3.

Le vol commis en Belgique, l'ayant été pas des Belges, n'a pu être déféré aux tribunaux français. Il est avéré par les accusés, qui nient toutefois énergiquement le vol commis à Maubeuge.

Déclarés tous deux coupables sans circonstances atténuantes, de vol dans une maison habitée avec les circonstances d'effraction et de pluralité de personnes, la Cour condamne Roete à cinq ans de travaux forcés, la femme Vandenhoute à six ans de la même peine.

Défenseur de Roete : M^{re} Desmytère. Défenseur de la fille Vandenhoute : M^{re} Boissonnet.

Police correctionnelle de Lille.

Audience du 4 février.

AFFAIRE DES CAZEUX.

PRÉSIDENT : M. PARRENTY. Ministère public : M. TOURNIER, substitut.

La suite de l'affaire Descazeaux est revenue à la fin de cette audience. Comme la première fois, M. Houzé de L'aulnoit est au banc de la défense.

A 3 h. 1/4 l'accusé est introduit. Le premier témoin entendu est M. Duploux.

D. Comment M. Descazeaux a-t-il fait votre connaissance ?

R. Chaque année il venait pour m'offrir du vin. En 1869, il me loua même un magasin, chez moi, à Ascq.

Nous étions en relations et en 1871 je lui donnai l'hospitalité pendant environ deux mois. Puis il m'emmena avec lui dans les pays vignobles; après ce voyage qu'il eut lieu en mars 1871, en avril, nous associons, car je croyais qu'il y avait là beaucoup d'argent à gagner; Descazeaux m'en avait convaincu.

D. Comment l'association alla-t-elle d'abord ?

R. Assés bien, jusqu'au moment où la femme prit la haute main dans les affaires, en qualité de caissière. J'avais donné d'abord 40,000 fr., en tout il y a eu 8,000 fr. de pris là-dessus pour payer les dettes de mon associé à Laon.

D. A-t-il apporté quelque argent ?

R. Rien, Monsieur le président, si ce n'est 2 hectolitres et 12 litres de vin venus de Laon.

D. A quel époque avez-vous signé l'acte qui liait à Descazeaux la direction de la maison ?

R. En 1872. Depuis, Descazeaux fit un inventaire à lui tout seul, à ce qu'il paraît; car il alla demander 10,000 francs à M^{re} Piat. Nous voyez, lui dit-il, que votre inventaire s'élève à 33,000 francs; il me semble donc que vous pourriez nous avancer une dizaine de mille francs sur nos propriétés. Huit ou dix jours avant la dissolution de la société, Descazeaux me soulevait encore que nous avions gagné 40,000 francs dans l'année. Quand la dissolution fut prononcée, je fus nommé liquidateur.

D. Descazeaux, qu'avez-vous à répondre ?

R. M. Duploux s'est trompé de date, c'est en 73 que l'acte a été signé. Duploux le reconnaît immédiatement. Quand nous sommes allés aux vignobles, je n'ai acheté et fait expédier qu'au nom de Duploux et jamais au mien.

D. Sans doute, puisque vous n'apportiez rien et que vous n'étiez pas fichés de laisser à Duploux toute la responsabilité. Vous auriez gardé seulement les profits pour vous.

R. Quand je me suis associé, Duploux devait 17,000 fr. de plus qu'il n'avait et j'ai été sa victime ! Duploux fait un signe de dénégation énergique.